

Sociologie de l'après violence : banaliser l'objet, repenser les conditions du débat

Journée d'études organisée par le CRAPUL (Université de Lausanne)

Mercredi 21 novembre 2018 - 13h30-17h - Géopolis 2218

Organisateur : Sélim Smaoui

Programme :

- 13h30 : Sélim Smaoui : « Rester en deçà. Éléments d'introduction ».
- 13h50 : Sylvain Antichan (Post-doctorant FMSH) : « Les routines de l'état d'urgence : sociologie des réactions politiques et sociales aux attentats ».
- 14h20 : Sandrine Lefranc (ISP-CNRS) : « Remémorer ou juger, banalement, un passé de violence politique ».
- 14h50 : Nathalie Duclos (Université François Rabelais de Tours) : « Désarmement, démobilisation et réintégration des combattants en contextes de sortie de conflits armés. Les chausse-trappes d'une approche banalisée ».
- 15h20 : Loïc le Pape (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) : « Penser la radicalisation dans un contexte post-attentats : (se) tenir à distance ».
- 15h50 : Nicolas Mariot (CESSP-CNRS): « Penser contre soi ».
- 16h20 : Questions de la salle et discussion collective.
- 17h : Fin de la séance.

Cette journée d'étude s'inscrit dans une réflexion collective et un projet de publication auxquels participent également Sarah Gensburger (ISP-CNRS) et Gêrôme Truc (ISP-CNRS).

Argumentaire

Cette rencontre a pour but de réfléchir ensemble aux conditions méthodologiques et institutionnelles qui donnent vie à une sociologie des situations d'après-violence politique. Quel est l'objet d'une telle sociologie ? Ce périmètre d'analyse se caractérise d'abord par la *temporalité* étudiée. Il ne s'agit non pas de rendre compte du "passage" à la violence (C.Browning, 1992 ; H.Welzer, 2008), ou d'analyser la violence "en situation" (R.Collins, 2008), mais d'étudier les mobilisations collectives, interventions expertes et politiques publiques qui se déploient au lendemain d'un conflit violent (guerres civiles, répressions

dictatoriales, crimes de masse). Dans ce cadre, et ensuite, le sociologue est soucieux d'opérer une *rupture méthodologique*. Celle de considérer que le fait violent ne fixe pas, par lui-même, des critères à partir desquels il doit être interprété. Refusant de dresser un continuum entre l'effectivité de l'acte violent et les manières dont il va être socialement traité (Latté, 2012), le sociologue de l'après-violence préfère porter son attention sur des jeux sociaux qui se déploient *après-coup*. Son objet est d'analyser les activités des différents médiateurs qui "qualifient" la violence et ses effets, de repérer les multiples normes (morales, juridiques, scientifiques, médicales, psychologiques...) qui sous-tendent ce travail d'interprétation, de sorte à mieux retracer les logiques qui innervent le traitement (militant, expert, institutionnel) de la violence perpétrée. Ce faisant, et enfin, le sociologue de l'après-violence s'intéresse à un *processus proprement politique* : l'institution conflictuelle d'un ordre politique, qui prétend conjurer la violence et réguler les conduites des gouverné.e.s.

A ce jour, seule une minorité de chercheur.e.s partage ces principes et précautions analytiques. Sollicité.e.s dans le cadre de politiques de la "mémoire" ou de "sortie de la violence", nombre de spécialistes en sciences humaines et sociales produisent une littérature experte. Perçues comme des moments exceptionnels, où prévaut une urgence à "démobiliser" des criminels, à "pacifier" des victimes, et à "réconcilier" des sociétés aux liens brisés, les situations d'après-violence sont considérées comme peu propices à la recherche fondamentale. Les acteurs académiques se consacrent davantage à une recherche-action, dotée de ses propres disciplines évaluatives et prescriptives ("Justice transitionnelle", "*Peace studies*"...) érigées comme les seules à-même de répondre à des situations moralement dramatiques (Lefranc, 2015). Cette urgence à fournir des solutions scientifiques immédiates est d'ailleurs palpable dans le cas français. Au lendemain des multiples attentats ayant ensanglanté la France des années 2010, diverses mesures visant à "prévenir" le passage à la violence de jeunes Français, ou à les "déradicaliser", se sont traduites par un recours à l'expertise universitaire (constitution de "conseils scientifiques" *ad hoc*, *consulting* de spécialistes en sciences sociales, formations universitaires en "prévention de la radicalisation", création de postes dans l'ESR...). Ces attentes institutionnelles, auxquelles s'ajoutent des défiances exprimées à l'endroit des sciences sociales manifestent un aiguillage de la réflexion universitaire légitime.

Cette rencontre n'a pas pour but de dénier la bonne foi d'universitaires œuvrant civiquement pour la paix et la justice. Elle vise à déblayer un terrain possible pour une recherche fondamentale dépassionnée, qui souhaite se pencher sur les situations d'après-violence avec les outils ordinaires des sciences sociales tout en se soustrayant aux injonctions morales, aux certitudes et aux concepts imposés. Pour ce faire, elle se conçoit comme une opportunité inédite de faire dialoguer des chercheurs issus de divers sous-champs des sciences sociales du politique (sociologie de la mémoire, des politiques de sortie de la violence, de l'islam politique, du militantisme, des attentats...), ayant travaillé sur des situations d'après-violence dans de nombreux contextes nationaux. Quels que soient les objets étudiés (pratiques mémorielles, mobilisations de victimes, politiques de désambragement, de "résolution de conflits", de *care*...) nous souhaitons notamment que les contributeurs aient eu à mener des enquêtes sur des terrains fortement investis par une expertise universitaire (normative, prescriptive, évaluative) contre laquelle ils ont dû se positionner (en la critiquant, la combattant, en composant avec, ou en la prenant pour objet). Des réflexions issues d'expériences de terrains internationaux sont plus que bienvenues.

Deux axes de réflexion, à aborder idéalement de façon combinée, structureront les échanges. Il s'agira de réfléchir à la démarche méthodologique qui préside à la banalisation de l'objet étudié, tout en envisageant le contexte de contraintes institutionnelles dans lequel se déploie l'analyse.

I/ La nécessaire banalisation de l'objet : quelle démarche méthodologique ?

Si la banalisation d'un objet de recherche est au principe de toute démarche en sciences sociales, c'est à grand renfort d'arguments précautionneux que les sociologues d'après-violence doivent justifier de cet impératif. Conscients de naviguer à contre courant, et de désenchanter des croyances qui rassurent, les chercheur.e.s se doivent ainsi de mettre à distance les "évidences" sur lesquelles se fondent les travaux promouvant la paix et la justice (Mendeloff, 2004 ; O.N.Thoms, J.Ron, R.Paris, 2010 ; S.Genburger, S.Lefranc, 2017), mettre en débat des croyances disciplinaires (Lefranc, 2008) ou se positionner à rebours de l'objectivation scientifique opérée par des collègues enquêtant sur le même terrain (Antichan, 2017). Par-delà les cas de figure, on relève un positionnement en partage : il s'agit moins d'établir une rupture avec un "sens commun" ou de se positionner vis-à-vis d'un "état de l'art", que de déconstruire un *sens commun scientifique*.

Partant de ce constat, cette journée a pour ambition de remettre une question sur le métier : le chercheur analysant les effets de la violence se doit-il d'adopter une épistémologie spécifique ? Doit-il souscrire à des critères méthodologiques particuliers afin de garantir une bonne distanciation face son l'objet (Lefranc, 2002) ? Contre qui et quoi se décentre-t-il et à quel prix ?

Trois pistes, non exhaustives, peuvent nourrir les contributions à cet égard. L'hypothèse d'une irréductibilité de la méthode peut d'abord se justifier par le fait que lors des situations d'après violence, des notions habituellement utilisées à des fins de description de la réalité sociale sont également des catégories de l'action. "Victimes", "traumatisme", "réconciliation", "déradicalisation", "oubli", "travail de mémoire"... ces notions, dont certains analystes font spontanément usage pour décrire un état de fait, sont aussi des notions mobilisées par les enquêté.e.s : elles informent les processus politiques étudiés. Si le travail d'historicisation ou de dénaturalisation de ces notions vaut mise à distance (Fassin, Rechtman, 2007 [pour le "traumatisme"], Lefranc, Mathieu, 2009 [pour les "victimes"], Lefranc, 2002 [pour la "réconciliation"]), il reste à s'interroger ensemble sur **le dispositif conceptuel et scripturaire** à adopter. Comment s'extraire d'un espace discursif qui constitue précisément notre objet ? Faut-il se refuser à user d'une terminologie qui qualifie les effets des violences étudiées ? Faut-il s'adapter à ce nouveau contexte et opter pour une terminologie de substitution (M.C. Lavabre, 2016) ? Concéder au jugement moral dans nos restitutions (en tenant compte de la souffrance véritable des "victimes", ou du scandale absolu des violences commises) hypothèque-t-il le souci de réflexivité ?

S'interroger sur une écriture qui démarque un nécessaire recul vis-à-vis de l'objet revient inmanquablement à s'interroger sur **le rapport à adopter vis-à-vis des autres savoirs**. Sur ces terrains, nous le disions, nombre d'universitaires issus des sciences humaines et sociales sont parties prenantes des processus étudiés. Historiens, psychologues, politistes, sociologues... apportent leurs compétences pour servir d'appui aux politiques d'après violence (politique de réconciliation, de désembrigadement, de la mémoire etc.) et aux mobilisations observées. Les dynamiques politiques étudiées étant cadrées par des critères d'interprétation scientifiques, le sociologue se doit alors de prendre ces interventions scientifiques pour objet. Comment opérer ? Le sociologue doit-il se contenter de faire preuve d'un redoublement axiologique et objectiver le travail d'objectivation opéré par les universitaires sollicité.e.s ? Lorsque la "vérité scientifique" produite par des collègues "engagé.e.s" apporte un éclairage convaincant, faut-il, à l'inverse, l'intégrer dans l'analyse ? En réaffirmant les frontières, mais tout en envisageant de possibles passerelles, il s'agira plus généralement d'envisager la spécificité d'une prise de parole sociologique dans ces contextes.

Il conviendra aussi de réfléchir **aux pratiques d'enquête au concret**. Car les terrains de l'après-violence se caractérisent par une ambivalence. Ils se donnent à voir, d'une part,

comme des terrains peuplés d'êtres souffrants et endeuillés, saturés d'émotion et de dilemmes moraux, tendus vers l'urgence à trouver des solutions. Cette surcharge morale s'impose au chercheur et peut orienter sa démarche d'enquête. D'autre part, et toutefois, nombre de chercheurs insistent sur le caractère routinier des processus étudiés. Les "victimes" ne s'expriment pas moins depuis leur position économique et sociale et les dilemmes moraux ne suspendent pas le cours des jeux politiques habituels. Propulsé sur un terrain qui ne cesse de revendiquer une particularité dont le chercheur doit tenir compte, ce dernier enquête aussi en terrain familier. En situation d'enquête, cette ambivalence s'imprime sur la conduite du chercheur. Ainsi, par exemple, des situations d'entretien : cadre testimonial et thérapeutique lors duquel le chercheur reconnaît l'irréductibilité de la souffrance de la "victime", il n'en est pas moins, pour celui souhaitant tirer son épingle du jeu, un dispositif d'enquête visant à déspecifier sa condition (Smaoui, 2016). Sur le terrain, comment jouer concrètement de ces registres (dans les attitudes, les relances etc.) ? Comment poser les questions qui fâchent sans fâcher et observer ce qui ne se livre pas aisément au regard ? Comment, plus généralement, mener une enquête qualitative à l'écoute du terrain investigué (en termes d'attitude, de contredon, de promesses...) tout en satisfaisant les impératifs de neutralité et d'objectivation ?

Ce ne sont ici que des suggestions et les contributeurs sont bien sûr invités à envisager d'autres pistes éclairantes. Mais quel que soit l'angle d'analyse, nous attendons surtout des contributrices et contributeurs qu'ils nous confient comment ils ont eu à lever des dilemmes scripturaires ou empiriques, qu'ils partagent leurs trouvailles et leurs ficelles, décrivent des situations imposant bricolages et redoublements réflexifs. Qu'ils mettent en récit, en somme, un dispositif méthodologique qui dépassionne les situations d'après violence, les rende justiciables d'une analyse sociologique neutre, mais qui, peut-être aussi, se refuse de verser dans le diagnostic froid.

II/ Banaliser les conditions du débat

Banaliser l'objet, c'est aussi banaliser les conditions du débat. Car à travailler tout seul, le sociologue de l'après-violence peut être incompris. Dans son travail, il déconstruit des pratiques mobilisées pour garantir la paix et la justice. Il questionne des évidences et des croyances, celles-là même qui servent de repères pour surmonter la sidération ressentie après un crime de masse. Fût-elle heuristique et menée avec méthode, sa démarche peut toujours prêter le flanc à des critiques (paraître "hors sol", pinailleur ou indécent).

Cette réflexivité n'a pas de valeur en soi : elle ne peut gagner en signification que dans un cadre collectif et serein, qui permette de neutraliser nos impressions les plus spontanées, loin de toute suspicion. Si l'Université est théoriquement faite pour cela, les appels pressant à répondre à la demande sociale, les controverses touchant des chercheurs se posant des questions de recherche fondamentale, et la floraison de discours déplorant la déconnexion des sciences sociales, prêtent à réflexion. Il peut y avoir lieu de penser que loin d'être acquis, l'espace institutionnel accordé à la réflexion fondamentale sur ces sujets épineux se doit toujours d'être renégocié.

Penser une méthode propre à la sociologie de l'après-violence, implique aussi d'interroger l'univers social et institutionnel dans lequel s'inscrivent nos analyses. A cet égard, les contributeurs peuvent expliciter les **conditions institutionnelles de possibilités** de leurs propres recherches fondamentales. A titre illustratif, la France post-attentats, atteste que celles-ci ne vont pas toujours de soi. Dans la sphère académique, des équipes de recherche doivent se rendre visibles face à des initiatives expertes fortement subventionnées. Des intitulés de fiches de poste de l'ESR, définis par le haut, sont subrepticement retraduits par les comités dans un langage de sciences sociales. Ne coulant pas de source, les apports d'une

sociologie critique de l'après-violence se déclinent sur des supports pédagogiques destinés à une plus large audience (sites internet, carnets hypothèses, publications "allégées"). Bref, nombreux sont les exemples révélant que les chercheurs se doivent toujours de dégager un espace qui donne résonance à leur point de vue. Quel que soit leur objet, les contributeurs sont invités à dépeindre le paysage institutionnel dans lequel ils se meuvent et à narrer comment ils jouent éventuellement de ces contraintes pour dégager un espace possible à une réflexion collective, paisible et délivrée.

Le rapport à la **demande sociale et institutionnelle** peut aussi être envisagé. Dans les contextes d'après-violence, pouvoirs publics, médias et citoyens sont en attente d'expertise. Ces demandes dressent le sociologue face à un *impensé* : la démarche du sociologue d'après violence est-elle d'utilité publique (autre que celle de produire des connaissances, s'entend) ? Jetant un regard critique sur les prétentions des politiques déployées (prétendre réconcilier, pacifier, désembrigader...), le sociologue semble dire que tous ces efforts se déploient en pure perte. Doit-on prendre acte de notre inutilité publique ? Est-ce que la critique scientifique (au sens de mise à distance analytique) peut-elle se confondre avec une critique (normative) des situations d'après-violence ? Le cas échéant, peut-elle nourrir des initiatives pratiques (institutionnelles ou militantes) afin de corriger le tir ? Ou est-ce outrepasser notre rôle ? En somme, mieux comprendre la spécificité de cette démarche, passe aussi par une réflexion sur le statut et la (non)résonance sociale des analyses proposées.